

## Séance du 23 mars 2009

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann.

Absent excusé : Jean-Philippe CAZABAT (procuration à Chantal MONNIER-PUJOL)

Secrétaire de séance : Pierre USSELMANN

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2009 : Contre : 2, Pour : 9.

### Ordre du jour :

1. Vote du compte administratif, affectation du résultat, vote du compte de gestion 2008 (budget principal et budget annexe)
2. Vote des taux d'imposition 2009
3. Budget primitif 2009 : budget principal et budget annexe
4. Choix des entreprises pour la construction de la salle d'activités au Mas de Roujou

### **1. Vote du compte administratif, affectation du résultat, vote du compte de gestion 2008 (budget principal et budgets annexes)**

Sont examinés tous les documents remis aux élus par le Maire, à commencer par :

➤ **Budget Eau et assainissement** : en ce qui concerne le fonctionnement, il est noté une charge relativement importante (plus de 9000 Euros) due aux analyses d'eau pour pollution. Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts (modérées, environ 1400 Euros) alors que les opérations d'ordre sont le résultat du processus comptable suivi par le percepteur. Au total apparaît un excédent de l'exercice qui, ajouté au report d'années antérieures, s'élève à un peu plus de 42300 Euros à reporter sur le budget 2009. Pour ce qui est de l'investissement, en charges, on observe quelques achats de matériel (environ 1400 Euros), la prise en charge d'études (schéma directeur d'aménagement de l'eau potable, un peu plus de 23000 Euros, l'Allée des platanes, la déclaration d'utilité publique du captage du Mas de Roujou, le nouveau réservoir de Lieuran), la prise en charge de la fin de paiement de la station d'épuration (82000 Euros), le remboursement d'emprunts. Les produits font apparaître les diverses subventions. Au total on aboutit à un excédent à reporter pour 2009 de près de 84400 Euros.

***En l'absence obligatoire du maire, l'ensemble du compte administratif 2008 est alors voté à l'unanimité. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 42 303.48 €.***

➤ **Budget de la commune** : en fonctionnement, les charges correspondent à la prise en charge de l'éclairage public, des dépenses d'eau, de petits équipements, d'essence, etc.. En ce qui concerne le personnel, on remarquera une dépense inférieure à la prévision, dans la mesure où les recrutements et autres engagements n'ont pu être réalisés qu'après des délais administratifs non directement prévisibles. Les produits correspondent aux impôts dont il est souligné l'importance pour la commune, et aux subventions de l'Etat (taxe d'équipement, droits de mutation, etc..). Les revenus des immeubles sont les loyers perçus par la commune. L'excédent de l'exercice, cumulé au report d'années antérieures, constitue une somme de plus de 120400 Euros, à reporter au budget 2009.

En investissement, pour les charges, on remarquera l'aménagement du cimetière, différents travaux d'aménagement, le lancement des travaux du carrefour de l'entrée du village, la

poursuite de la reliure des documents anciens de la mairie (collection œuvres d'art), le remboursement du capital des emprunts, des opérations liées au PAE de Peirigous. Les produits font apparaître l'excédent des années antérieures, le fond de compensation de la TVA, la taxe locale d'équipement. Au total apparaît un excédent d'un peu plus de 102100 Euros, à reporter sur le budget 2009.

Il est ainsi souligné la bonne situation financière de la commune et sa capacité d'emprunt.

***En l'absence obligatoire du maire, l'ensemble du compte administratif 2008 est alors voté à l'unanimité. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 120 457.98 €.***

➤ ***Centre Communal d'Action Social*** : Pour information, est présenté par le Maire le compte administratif 2008 du Centre Communal d'Action Sociale maintenant intégré au budget communal. Il précise qu'il a été voté par le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité des présents le 10 mars dernier.

➤ ***Comptes de gestion*** : Enfin, les comptes de gestion du percepteur doivent également être votés. ***Ils sont acceptés à l'unanimité des présents, y compris le Maire.***

## **2. Vote des taux d'imposition**

Comme présenté lors du Conseil précédent, le Maire propose, dans un souci d'harmonisation avec ce qui est réalisé dans la plupart des communes voisines et de justice sociale, de revoir les taux d'imposition de la taxe d'habitation, du foncier non bâti qui varie avec elle, et du foncier bâti. La taxe d'habitation passerait alors à 10,99% contre 11,37%, le foncier bâti diminuerait dans les mêmes proportions de 79,46 à 76.79% et le foncier bâti augmenterait de 6,12%. Ces modifications n'ont pratiquement aucune répercussion sur le montant du total des impôts prélevés par la commune. Le produit fiscal attendu s'élève à 66 351 €. ***Après discussion, la modification est acceptée avec 2 voix contre et 9 pour.***

## **3. Budget primitif 2009**

➤ ***Budget Eau et assainissement*** : Les prévisions en ce qui concerne le fonctionnement reposent sur l'observation de l'exercice 2008 avec une marge suffisante. Le prix de l'eau reste stable. En investissement, sont pris en compte les travaux d'assainissement de l'Allée des platanes et le nouveau réservoir qui représente la grosse dépense (quelque 440000 Euros). Les produits tiennent compte des subventions actées et notifiées. Grâce aux reports des excédents précédents, notre situation financière nous permet de ne pas recourir à un nouvel emprunt. C'est dans le suivi de l'évolution future de la situation que nous y aurons éventuellement recours.

***Le vote de ce budget primitif de quelques 83400 Euros en fonctionnement et d'environ 603000 Euros en investissement est acquis à l'unanimité.***

➤ ***Budget de la commune*** : ici également sont prévues en fonctionnement des marges suffisantes nous mettant à l'abri de mauvaises surprises et pouvant nous permettre, nous l'espérons, de dégager des reliquats pour les projets à venir comme la salle polyvalente de Lieuran. La ligne budgétaire du CCAS a été augmentée, comme les aides aux associations. Pas de problème pour le remboursement d'intérêts des emprunts, ce qui permet de prévoir un virement en section d'investissement de plus de 137000 Euros. Les produits reposent sur les impôts, les subventions de l'Etat et du Conseil Général.

En investissement sont prévues les dépenses d'entretien, d'équipement et de construction à la suite des études effectuées en 2008 (bâtiments, voirie, matériel informatique, nettoyage du bois de Peirigous, traitement de l'ancienne décharge, achat du nouveau transformateur

électrique, etc...Quant aux produits, pas de surprises en dehors de subventions complémentaires.

***Le vote de ce budget primitif de quelques 269700 Euros en fonctionnement et d'environ 348200 Euros en investissement est adopté avec 1 abstention et 10 voix pour.***

#### **4. Choix des entreprises pour la construction de la salle d'activités du Mas de Roujou**

Monsieur le Maire indique les choix de la commission d'appel d'offres :

- Lot n° 1 : gros œuvre : SARL PAGES : 30 039,60 € HT soit 35 927,36 TTC
- Lot n° 2 : plâtrerie – isolation : SARL FERRE : 2 990,00 HT soit 3 576,04 € TTC
- Lot n° 3 : carrelage : SUP CARO : 4 004,60 € HT soit 4 789,50 € TTC
- Lot n° 4 : menuiserie : SARL PAGES : 14 638,00 € TH soit 17 507,05 € TTC
- Lot n° 5 : plomberie : SARL LA GRENOUILLE VERTE : 3 690 € HT soit 4 413,24 € TTC
- Lot n° 6 : électricité : SARL ELECTRICITE SERVICE : 4 713,27 € HT (y compris variante incendie à 588,97 € HT) soit 5 637,07 € TTC.

A la suite de l'examen des conclusions de la Commission d'Appels d'Offre, ***le choix de cette commission est adopté avec 1 abstention et 10 pour.***

#### **5. Divers**

- Le Maire précise que, désormais, les questions diverses seront à déposer en mairie 48 heures avant l'heure de réunion du Conseil municipal.
- Il informe de la prochaine mise à disposition des jeux d'enfants et remercie chaleureusement de leur travail Jean Arrufat et Jacques Bernard qui ont consacré une journée à cela.
- Il consulte le Conseil sur l'opportunité de présenter publiquement le budget primitif 2009. Cette présentation est recommandée et sera donc effectuée le 24 avril à 18 h 00.
- Une information sur le Plan Communal de Sauvegarde sera apportée le 22 mai prochain à 18 h00.
- L'inauguration de la bibliothèque est prévue le 16 mai à 11 h 30.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 26 mars 2009.